

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>PIECE N°0 : AVIS DE CONSULTATION.....</u>	3
<u>PIECE N°1 : REGLEMENT DE CONSULTATION.....</u>	11
2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION	
2.2 – PREPARATION DES OFFRES	
2.3 – DEPOT DES OFFRES	
2.4 – OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	
2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	
<u>PIECES N°2 : JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES.....</u>	16
<u>PIECES N°3 : MODELES D'ANNEXES.....</u>	17
3.1 – LETTRE DE SOUMISSION	
3.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS	
3.3- CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	
3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF	
3.5 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	
<u>PIECE N°4 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE</u>	25
TITRE I - CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	
CHAPITRE I : GENERALITES	
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE –COMMANDÉ	
CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES	
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	
TITRE II- SPECIFICATIONS TECHNIQUES	
TITRE III- BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	
TITRE IV- DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF	
<u>PIECES N°5 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....</u>	36

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 0 : AVIS DE CONSULTATION



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDER'S BOARD

AVIS DE CONSULTATION N°004/AC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

I. **Objet** : Consultation N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 du 16 Août 2024 pour la fourniture du matériel de greffage pour la production de plants greffés à la Société de Développement du Cacao (SODECAO).

II. **Consistance de la prestation**

La consistance de la prestation comprend : la fourniture, le transport, la manutention et la réception du matériel de greffage à la SODECAO présenté ainsi qu'il suit :

N°	Désignation	Quantité
01	Greffoir	30
02	Manchon plastique	301
03	Bandé d'attache	45
04	Pierre à limer	45
05	Papier essuie tout	6
06	Sac poubelle 30 x 60cm	29
07	Glacière (20L)	6
08	Alcool 90°	20
09	Coton hydrophile non stérilisé (500g)	6
10	Etiquettes de marquage	180
11	Agrafeuse	30
12	Agrafes	60

III. **Participation et origine**

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun.

IV. **Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue de cette consultation est estimé à dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-huit (19 887 148) F CFA/TTC.

V. **Financement**

Le financement de la présente consultation sera assuré par le BIP MINADER, exercice 2024 (imputation budgétaire : poste 244191).

VI. **Caution de soumission**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et s'élevant à trois cent mille (300.000) FCFA. La caution devra être timbrée, acquittée et éventuellement accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la caisse des Dépôts et Consignation (CDEC).

Les pièces administratives requises doivent être datée de moins de trois (03) mois en ce qui concerne l'attestation d'immatriculation, le registre de commerce, le certificat de non faillite, l'attestation de conformité fiscale et l'attestation de domiciliation bancaire ; et avoir été produites postérieurement à la date de signature du présent Avis de Consultation pour ce qui est de l'attestation de la CNPS, de la quittance d'achat du Dossier de Consultation, de la caution de soumission et de l'attestation de non-exclusion de l'ARMP.

VII. Consultation et Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être consulté et retiré auprès du Service des Marchés de la SODECAO, Bâtiment SDA, porte 17, Tél : 222 30 45 44 contre présentation d'un reçu de versement au compte spécial CAS-ARMP n°335988 de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivré par la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

VIII. Dépôt des Offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir ou être déposée, accompagnée des échantillons exigés contre récépissé de soumission à la SODECAO, au plus tard le **13 septembre 2024 à 9 H 00**, heure locale et porter la mention :

« DOSSIER DE CONSULTATION N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO). »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

IX. Ouverture des Plis

Les Offres seront dépouillées le **13 septembre 2024 à 10 heures** en la Salle des Actes de la SODECAO.

Les Offres devront être chiffrées HTVA et TTC, et accompagnées du modèle de soumission signé.

X. Délai et lieu de livraison

a) Délai de livraison

Le délai de livraison est de un (01) mois maximum

b) Lieu de livraison

La Fourniture du matériel de greffage s'effectuera au siège de la SODECAO à Yaoundé.

XI. Evaluation des Offres

11.1 Critères éliminatoires

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission;
2. fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire ;
4. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre.

11.2 Critères essentiels :

- | | |
|---|---|
| 1. Présentation des offres | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 2. chiffre d'affaires cumulé des 3 derniers exercices budgétaires \geq 35.000.000 de Francs CFA | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 3. accès à la ligne de crédit de dix millions (10.000.000) de Francs CFA | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 4. délai de livraison inférieur ou égal à un (01) mois | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 5. références des prestations similaires \geq marché similaire (première et dernière page)
assorti du procès-verbal de réception certifiant la bonne exécution de ce marché. | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 6. disponibilité d'un stock suffisant du matériel objet de la fourniture | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 7. conformité de la fourniture aux spécifications techniques | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Toute offre n'ayant pas validé tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 5 oui sur les 7 critères essentiels sera éliminée.

XII. Attribution de Lettre-Commande

La Commission interne de Passation des Marchés proposera à l'Autorité Contractante l'attribution de la Lettre-Commande au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et ayant l'offre financière évaluée la moins disante et réaliste.

Yaoundé, le 16 Août 2024

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Autorité Contractante
EKO'O AKOUAFANE Jean Claude**

Ampliations:

- ARMP
- S/CIPM
- Archives/Chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tel : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tell : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

**CONSULTATION NOTICE NO. 004 /AC/SODECAO/CIPM//2022 OF 16th AUGUST 2024
FOR THE SUPPLY OF GRAFTING MATERIAL FOR THE PRODUCTION OF GRAFTED SEEDLINGS, TO THE
COCOA DEVELOPMENT CORPORATION (SODECAO)**

I. Subject: Consultation Notice n°004 /DC/SODECAO/CIPM/2024 of 16th August 2024 for the supply of grafting material for the production of grafted seedlings to the Cocoa Development Corporation (SODECAO).

II. Consistency of the supply

The consistency of the service includes: the supply, transportation, handling and delivery of grafting material to SODECAO as follows:

N°	DESCRIPTION	QUANTITY
01	Grafting machine	30
02	Plastic sleeve	301
03	Attachment strip	45
04	Filing stone	45
05	Paper towel	06
06	30 x 60cm garbage bag	29
07	Cooler ((20L))	06
08	Alcohol 90 ^o	20
09	Unsterilized cotton wool (50g)	06
10	Marking labels	180
11	Stapler	30
12	Staples	60

III. Participation and origin:

Participation in this consultation is open to companies incorporated under Cameroonian law and established in the Republic of Cameroon.

IV. Estimated cost

The estimated cost of the operation stands at nineteen million eight hundred and eighty-seven thousand one hundred and forty-eight (19,887,148) FCFA Tax inclusive.

V. Funding

The funding of this Consultation will be provided by PIB MINADER, 2024 financial year (budget allocation: 244191).

VI. Bid Bond

To avoid possible rejection, each bidder must include, in his administrative documents, a bid bond worth **three hundred thousand (300,000) CFAF**, issued by a first-rate bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finance and valid for **thirty (30) days after the deadline for the validity of bids**. The deposit must be stamped, paid and possibly accompanied by the deposit receipt issued by CDEC.

The required documents must be dated less than **three (03) months**. These include the tax payer's card, trade registration, certificate of solvency, non-indebtedness and bank attestation and must have been issued after the date of signature of this Consultation Notice for the attestation of registration with the National Social Insurance Fund (CNPS), receipt of purchase of the consultation file, bid bond and attestation of non-exclusion from the Public Contracts Regulatory Agency.

VII. Consultation and acquisition of consultation file

The consultation file may be obtained at the SODECAO's procurement department, SDAA Building, door N0.17, Tel: 222 30 45 44 upon presentation of proof of payment of fifteen (15.000) CFA F issued by BICEC after payment into the CAS-ARMP special account N0. 335988 open in all BICEC agencies.

VIII. Submission of bids

Each bid, written in English or French in seven (7) copies including one (1) original and six (6) copies labeled as such, should reach or be deposited at SODECAO against a submission receipt not later than **13 September 2024 at 9 a.m.** local time and should be labeled as such:

"CONSULTATION NOTICE NO. 004/AC/SODECAO/CIPM//2022 OF 16 AOÛT 2024

**FOR THE SUPPLY OF GRAFTING MATERIAL FOR THE PRODUCTION OF GRAFTED SEEDLINGS, TO THE
COCOA DEVELOPMENT CORPORATION (SODECAO)"**

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION".

IX. Opening of bids

Bids shall be received on the **13 September 2024 at 10 am** in SODECAO's auditorium.

Bids should be estimated inclusive of all taxes (ATI) and accompanied by the signed submission model.

X. Deadline and place of delivery

a) Delivery deadline

The delivery deadline shall be one (01) month maximum

b) Place of delivery

The supply of the specific grafting material shall be done at the SODECAO headquarters in Yaounde

XI. Evaluation of bids

11.1 Eliminatory criteria:

1. Absence or non-conformity of the bid bond;
2. False declaration, substitution or falsification of an administrative document;
3. Absence or non-compliance of an administrative document not regularized after the legal deadline granted by the Internal Tenders Board (CIPM);
4. Insufficient number of bids or absence of the original bid.

11.2 Main criteria:

- | | |
|---|--|
| 1. Presentation of bids | Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> |
| 2. Turnover for the last 3 financial years ≥ 35.000.000 CFAF | Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> |
| 3. Access to credit line to the tune of ten million (10,000;000) CFAF | Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> |
| 4. Delivery deadline less than or equal to one (01) month | Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> |

- | | |
|--|---------------------------------|
| 5. References for similar services ≥ similar contract (first and last page) together with the acceptance report certifying proper execution of this contract | Yes <input type="checkbox"/> No |
| 6. Availability of a sufficient stock of the material to be supplied | Yes <input type="checkbox"/> No |
| 7. compliance of the supply with the technical specifications | Yes <input type="checkbox"/> No |

Any bid that does not meet all the eliminatory criteria and does not obtain at least 5 yes out of the 7 essential criteria will be eliminated.

XII. Procurement Letter

The Internal Procurement Commission will propose to the Contracting Authority that the Procurement letter be awarded to the lowest realistic bidder whose tender complies fully with the technical requirements.

Yaounde on 16th August 2024

**THE GENERAL MANAGER,
The Contracting Authority
EKO'O AKOUAFANE Jean Claude**

Copies

- ARMP
- S/CIPM
- Archives/File

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : - Contenu du Dossier de Consultation

1.1 Le dossier de consultation décrit la fourniture du matériel de greffage faisant l'objet d'une Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette Lettre-Commande.

1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- a. Avis de consultation ;
- b. Règlement de la consultation ;
- c. Descriptif de la fourniture ;
- d. Modèles d'annexes ;
- e. le projet de Lettre-Commande ;
- f. liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à fournir des cautions.

1.3 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

2.2 PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : langue de l'offre

L'Offre ainsi que toute la correspondance constituant l'Offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : documents constitutifs de l'Offre

L'offre présentée par le Cocontractant comprendra les documents suivants dûment remplis :

Enveloppe A - Volume 1. : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- acte donnant pouvoir au (x) signataire (s) d'engager avec toutes les conséquences de droit, la (les) société (és) pour laquelle la soumission est présentée le cas échéant (à timbrer);
- caution de soumission portant des mentions manuscrites d'un montant égal à trois cent mille (300.000) F CFA émise par une Banque ou Organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances, produite postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres. La caution devra être timbrée, acquittée et éventuellement accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la caisse des Dépôts et Consignation (CDEC).
- Le dossier fiscal complet contenant les pièces suivantes (copies certifiées) datant de moins de trois (03) mois:
 - ✓ Attestation d'immatriculation timbrée ;
 - ✓ Attestation de conformité fiscale timbrée ;
 - ✓ registre de commerce, timbré ;
 - ✓ attestation de domiciliation bancaire.
 - ✓ plan de localisation, signé sur l'honneur.
- Certificat de non faillite datant de moins de trois (03) mois:

- Les pièces suivantes quant à elles doivent être produites postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres :
 - ✓ l'attestation de la CNPS ;
 - ✓ la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;
 - ✓ Certificat de non-exclusion de l'ARMP.

Toute offre non conforme en tous points aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ne sera pas prise en considération.

a) Enveloppe B : le dossier financier et technique

1. chiffre d'affaires cumulé \geq 35.000.000 de Francs CFA sur les trois derniers exercices budgétaires
2. attestation de surface financière \geq 10.000.000 de francs CFA ;
3. description technique de la fourniture à livrer, conforme au Dossier de Consultation ;
4. garantie de la fourniture à livrer : six (06) mois après la livraison;
5. bordereau des prix unitaires signé et daté ;
6. soumission timbrée, datée et signée ;
7. devis quantitatif et estimatif ;
8. délai de livraison inférieur ou égal à un (01) mois signé sur l'honneur
9. références des prestations similaires \geq marché similaire (première et dernière page), assorti du procès-verbal de réception certifiant la bonne exécution de ce marché.
10. Attestation sur l'honneur de la disponibilité du matériel objet de la fourniture ;
11. Attestation sur l'honneur de la conformité de la fourniture aux spécifications techniques
12. descriptif de la Fourniture et Cahier des clauses administratives particulières paraphés, signés et datés.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Article 4 : Offre

- 4.1. Le soumissionnaire précisera dans la soumission les propositions intégrant des prix:
 - a) Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA),
 - b) Toutes Taxes et tous droits de douane (TTC), compris.
- 4.2. Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-commande.

Article 5 : Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 : Délai et lieu de livraison

- a) Délai de livraison
Le délai de livraison est de un (01) mois
- b) Lieu de livraison
La livraison du matériel de greffage s'effectuera au siège de la SODECAO à Yaoundé.

Article 7. : délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une durée de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise de celles-ci.

2.3 DEPOTS DES OFFRES

Article 8 : Cachetage et marquage des offres

Le Soumissionnaire placera l'original et six (06) copies des enveloppes **A** et **B** dans une enveloppe **kaki** scellée portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 9 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au Service des Marchés de la SODECAO au plus tard le
..... 2024 à 09 heures, sous enveloppe anonyme scellée, adressée à Monsieur le Directeur Général de la SODECAO, assortie de la mention :

« DOSSIER DE CONSULTATION N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO). »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2.4 OUVERTURE DES PLIS

Article 10 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité contractante ouvrira les plis le à 10 heures, heure locale en présence du (des) soumissionnaire (s) ou de son ou de leur représentant (s) dûment mandaté (s) s'il (s) le désire (nt), en la salle des Actes.

10.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de séance d'ouverture des plis.

Article 11 : vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen des pièces administratives ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais ;
- la vérification des opérations arithmétiques en utilisant, le cas échéant, les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

La Commission Interne proposera à l'Autorité Contractante l'attribution de la Lettre-Commande au Soumissionnaire remplissant les spécifications techniques et ayant l'offre financière évaluée la moins disante et réaliste.

Article 12 : Evaluation des Offres

12.1 Critères éliminatoires :

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission;
2. fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire ;
4. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre.

12.2 Critères essentiels :

N°	Désignations	Evaluation
I- Présentation de l'offre (oui si 2/3)		
01	<ul style="list-style-type: none">- Pièces rangées dans l'ordre prescrit par le Règlement de la consultation,- Documents séparés par des intercalaires de couleur autre que le blanc,- Offre reliée sur toute la longueur de la feuille.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
II- Chiffre d'affaire (oui si 1/1)		
02	<ul style="list-style-type: none">- le chiffre d'affaires cumulé ≥ trente-cinq millions (35 000 000) F CFA sur les trois dernières années ;	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
III- Capacité financière (oui si 1/1)		
03	<ul style="list-style-type: none">- Accès à la ligne de crédit ou autres ressources financières ≥ 10 millions de FCFA ;	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

IV- Référence du Soumissionnaire (oui si 1/1)		
04	- références du fournisseur ≥ un marché similaire (premières et dernières pages) assortis des procès-verbaux de réception, exécutés au cours des trois (03) dernières années ;	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
V- Disponibilité de la fourniture (oui si 1/1)		
05	Attestation sur l'honneur d'un stock suffisant du matériel objet de la fourniture	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VI- Délais (oui si 1/1)		
06	- respect des délais de livraison ≤ 1 mois	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VII- Conformité aux spécifications techniques (oui si 1/1)		
07	- Attestation sur l'honneur de la conformité de la fourniture aux spécifications techniques	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Toute offre n'ayant pas validé tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 5 oui sur les 7 critères essentiels sera éliminée.

2.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 13 : Attribution de la Lettre-Commande

La Commission interne proposera à l'Autorité Contractante l'attribution de la Lettre-Commande au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et ayant l'offre financière évaluée la moins disante et réaliste.

Article 14 : Notification de l'attribution de la Lettre-Commande

L'Autorité contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de l'Avis de Consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- le nom de l'attributaire,
- l'objet de la consultation,
- le montant de la Lettre-Commande,
- le délai de livraison.

Article 15 : Signature de la Lettre-Commande

Dans les cinq (05) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par l'Autorité contractante et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 16 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents, les Membres de la Commission Interne et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a. « corruption » tout comportement qui consiste à offrir, donner, solliciter ou accepter un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande ;
- b. « corruption » fournir, solliciter ou accepter plusieurs cotations émises par le même Prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- c. « manœuvres frauduleuses » action de déformer ou dénaturer des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ;

« manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 3 : JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur agricole domine largement l'économie camerounaise, il constitue en n'en point douter, un secteur essentiel en matière d'emploi. Générateur de revenus, il recèle d'énormes opportunités d'industrialisation et d'exportation. Une croissance durable et soutenue de ce secteur est une des conditions incontournable pour l'atteinte d'un Cameroun émergent en 2035. Dans le cas de la filière cacao, identifiée comme secteur prioritaire pour le développement de l'économie camerounaise, la SDSR/PNIA 2020-2030 ambitionne de porter à l'horizon 2025, la production cacaoyère nationale de 300 000 tonnes produites en 2019 à 400 000 tonnes.

L'atteinte de cet objectif gouvernemental passe nécessairement par la disponibilité qualitative et quantitative des plants dans les bassins de production, dont la demande selon les prévisions du Plan National de Développement des Semences validé en 2020 est estimée pour la période 2020-2025 à 366 279 100 plants de cacaoyers. La SODECAO, acteur opérationnel du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), en matière de promotion et de production cacaoyère vise, une production de 18 000 000 de plants de cacaoyers dans ses unités extérieures pour la période 2023-2025. Pour y parvenir, la SODECAO doit disposer de la semence de base dont la production actuelle reste insuffisante. Cette sous-production est la conséquence de l'abandon de ses champs semenciers pendant les années de crise. D'une production de 1 400 000 cabosses en 1987 pour le seul centre spécialisé de Nkoemvone, la production actuelle n'est plus que de 200000 cabosses pour les 3 centres spécialisés (Nkoemvone, Mengang, Abong-Mbang). C'est pour résorber ce déficit en cabosses semences que la SODECAO envisage durant les 3 années à venir se conformer aux normes agronomiques et réglementaires de production des cabosses semences dans ses champs semenciers.

Ce projet ne peut être réalisable que si toutes les dispositions d'approvisionnement en équipements nécessaires (appareils de lutte phytosanitaire, matériel de pollinisation manuelle, matériel de greffage) sont prises.

Le projet de production de cabosses semences en cours de programmation entre en droite ligne avec les objectifs du Programme 184 du MINADER à savoir Productivité et Production des Filières Agricoles dans son Action 3 Activité 1 : Développement de la filière Cacao.

La SODECAO à cet effet, sollicite du MINADER une allocation budgétaire relative à l'acquisition matérielle spécifique de greffage pour la production de cabosses semences dans les champs semenciers de la SODECAO.

II. COMMANDE ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les présents termes de référence concernent l'acquisition du matériel de greffage. La Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) se chargera de la mise en œuvre des procédures de passation du marché suivant la réglementation en vigueur. Toutefois, les spécifications techniques suivantes doivent être observées :

Désignation	Unités	Quantités
Greffoir	u	30
Manchon plastique	paquet	301
Bande d'attache	rouleau	45
Pierre à limer	u	45
Papier essuie tout	rouleau	6
Sac poubelle 30 x 60cm	u	29
Glacière (20L)	u	6

Alcool 90°	bidon (30L)	20
Coton hydrophile non stérilisé (500g)	paquet	6
Etiquettes de marquage	paquet (500)	180
Agrafeuse	u	30
Agrafes	paquet	60

**La Direction de l'Appui à la Cacaoculture,
P.O Paul Claude ONANA
Ingénieur Agronome, Socio Economiste**

**La Direction Générale,
EKO'O AKOUAFANE Jean Claude**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 4 MODELE D'ANNEXES

SOMMAIRE

3-1 : LETTRE DE SOUMISSION

3-2 : DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA FOURNITURE

3-3 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

3-4 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

3-5 : TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

3.1 LETTRE DE SOUMISSION

Date:

Dossier de Consultation N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 du 16 Août 2024

A Monsieur le Directeur Général de la SODECAO

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, _____ Directeur/Directeur Général de l'entreprise _____ B.P _____
Tél. _____ Offrons de fournir et de livrer _____

conformément à la demande de consultation et pour la somme de _____ F CFA (en chiffres et en lettres) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et _____ FCFA (en chiffres et en lettres) Toutes Taxes Comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce que la Lettre-Commande en bonne et due forme soit signée, la présente Offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de cette Lettre-Commande, constituera une Lettre- Commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature.....

Nom et Qualité du signataire
pour le compte du Candidat.

Le

Signature
(Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat)

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)

B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)

P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

**DOSSIER DE CONSULTATION N°004/DC/SODECAO/CIPM /2024 DU 16 AOÛT 2024
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS
GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).**

Date limite de remise des Offres le **13 septembre 2024 à 09heures.**

3.2 DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA FOURNITURE

N°	Désignation	QTE	Livraison	
			Délai	Lieu
01	Greffoir	30	Un (01) mois	Siege de la SODECAO
02	Manchon plastique	301		
03	Bandé d'attache	45		
04	Pierre à limer	45		
05	Papier essuie tout	6		
06	Sac poubelle 30 x 60cm	29		
07	Glacière (20L)	6		
08	Alcool 90°	20		
09	Coton hydrophile non stérilisé (500g)	6		
10	Etiquettes de marquage	180		
11	Agrafeuse	30		
12	Agrafes	60		

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDER'S BOARD

DOSSIER DE CONSULTATION N°004/DC/SODECAO/CIPM /2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

Date limite de remise des Offres le **13 septembre 2024 à 09 heures.**

3.3. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix unitaire en lettres HTVA	Prix en chiffres HTVA
01	Greffoir	u		
02	Manchon plastique	paquet		
03	Bande d'attache	rouleau		
04	Pierre à limer	u		
05	Papier essuie tout	rouleau		
06	Sac poubelle 30 x 60cm	u		
07	Glacière (20L)	u		
08	Alcool 90°	bidon (30L)		
09	Coton hydrophile non stérilisé (500g)	paquet		
10	Etiquettes de marquage	paquet (500)		
11	Agrafeuse	u		
12	Agrafes	paquet		

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

TENDER'S BOARD

**DOSSIER DE CONSULTATION N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS
GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).**

3.4. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Libellé	Unité	Qte	Prix unitaire	Prix Total
01	Greffoir	u	30		
02	Manchon plastique	paquet	301		
03	Bande d'attache	rouleau	45		
04	Pierre à limer	u	45		
05	Papier essuie tout	rouleau	6		
06	Sac poubelle 30 x 60cm	u	29		
07	Glacière (20L)	u	6		
08	Alcool 90°	bidon (30L)	20		
09	Coton hydrophile non stérilisé (500g)	paquet	6		
10	Etiquettes de marquage	paquet (500)	180		
11	Agrafeuse	u	30		
12	Agrafes	paquet	60		
TOTAL GENERAL HORS TAXE					
TVA (19,25%)					
IR (2,2 ou 5,5%)					
NET A MANDATER					
TOTAL TTC					



**DOSSIER DE CONSULTATION N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS
GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).**

3.5. CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA
	Greffoir						
	Manchon plastique						
	Bande d'attache						
	Pierre à limer						
	Papier essuie tout						
	Sac poubelle 30 x 60cm						
	Glacière (20L)						
	Alcool 90°						
	Coton hydrophile non stérilisé (500g)						
	Etiquettes de marquage						
	Agrafeuse						
	Agrafes						

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

**FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A
LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).**

3.5 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

Nº	Nom des soumissionnaires	Adresses	Conformité des pièces administratives		Conformité de l'offre technique		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Oui	Non	Délai	Lieu		
1.										
2.										
3.										
4.										

MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

NOM

FONCTION

SIGNATURE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)**
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

**COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)**
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 5 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
SODECAO
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
SODECAO
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

LETTRE-COMMANDE N°00..... /LC/SODECAO/CIPM/2024 DU

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°004/2024 POUR LA FOURNITURES DU MATERIEL DE GREFFAGE
POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE:

ADRESSES : B.P :

TEL :

E-MAIL :

CARTE DE CONTRIBUABLE:.....

COMPTE BANCAIRE N° :

OBJET : POUR LA FOURNITURES DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES
A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

LIEU DE LIVRAISON : SODECAO-SIEGE YAOUNDE

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS MAXIMUM

	Montant
Montant HT	
TVA (19,25 %)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
TTC	
NAP (HT- AIR)	

FINANCEMENT : BIP/MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : POSTE 244191

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE : LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO,

Représentée par : SON DIRECTEUR GENERAL,

Ci-après désigné :

« L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART :

ET

LA SOCIETE :

ADRESSE : B.P.

TEL :

Représentés par son Directeur

Ci-après désigné :

« LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTION

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 5 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA PRESENTE LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

ARTICLE 9 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

ARTICLE 10 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

ARTICLE 11 : INFORMATION ET DOCUMENTS A FOURNIR

ARTICLE 12 : RECEPTION DES FOURNITURES

ARTICLE 13 : GARANTIE

ARTICLE 14 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 : GENERALITES - PRIX

ARTICLE 16 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT

ARTICLE 18 : DOMICILIATION BANCAIRE

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD

ARTICLE 20 : REGIME FISCAL

ARTICLE 21 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 23 : DIFFERENDS OU LITIGES

ARTICLE 24 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 25 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1^{er} : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture du matériel de greffage pour la production des plants greffés à la SODECAO. La description de la fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande

La Présente Lettre-Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage est **le Directeur général de la SODECAO**. A ce titre, il est le signataire du Marché et en assure le bon déroulement ;
- Le Chef Service du Marché est **Directeur de l'Appui à la Cacaoculture (DAC)**. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières, et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du Marché est le Sous-Directeur de la qualité totale et de l'appui aux organisations professionnelles agricoles à la **DAC**. Il est accrédité par l'Autorité Contractante pour le suivi de l'exécution du Marché ;
- Le Cocontractant du Marché est
- L'Autorité chargée du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère des Marchés Publics**

3.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est **le Directeur général de la SODECAO**;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est **le Directeur général de la SODECAO**;
- L'Organisme ou le Responsable chargé du paiement est **l'Agent comptable SODECAO**;
- les Responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché sont **le Chef de Service du Marché et l'Ingénieur du Marché**.

Article 4 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- la soumission du Fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires à la description de la fourniture et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus citées ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le devis quantitatif et estimatif.

Article 5 : textes généraux applicables

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi n° 2017/ du 10 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
2. La loi n° 2018/12 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et les autres Entités publiques ;
3. La loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
4. Le code général des Impôts du Cameroun, mis à jour le 1er janvier 2024, actualisé des dispositions de la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
5. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08/03/2012;
6. Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définissant les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics ;

7. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. La circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;
10. La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
11. d'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

Article 6 : Délai et lieu de livraison de la Lettre-Commande

Le délai de livraison du matériel de greffage est fixé à un (01) mois à compter, de la date de notification de l'Ordre de Service de livrer la fourniture, objet de la présente Lettre-Commande.

La livraison s'effectuera au siège de la SODECAO à Yaoundé.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des prestations de la présente Lettre-Commande, la SODECAO fait élection de domicile à Yaoundé B.P. 1651 Tél. : 222.30.45.44.

Le Cocontractant fait élection de domicile à ; BP Tél

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 8 : Rôle et responsabilité du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture du matériel de greffage tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle de l'Autorité Contractante ou de l'Ingénieur, en se conformant à la présente Lettre-Commande.

Article 9 : Consistance de la prestation

La consistance de la prestation comprend : l'acquisition du matériel de greffage, le transport, la livraison et la manutention.

Article 10 : description de la fourniture

La prestation comprend la fourniture de :

N°	Désignation	QTE	Livraison	
			Délai	Lieu
01	Greffoir	30	Un (01) mois	Siege de la SODECAO
02	Manchon plastique	301		
03	Bande d'attache	45		
04	Pierre à limer	45		
05	Papier essuie tout	6		
06	Sac poubelle 30 x 60cm	29		
07	Glacière (20L)	6		
08	Alcool 90°	20		
09	Coton hydrophile non stérilisé (500g)	6		
10	Etiquettes de marquage	180		
11	Agrafeuse	30		
12	Agrafes	60		

Article 11 : informations et documents à fournir par le fournisseur

Le Cocontractant devra, dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire, transmettre à l'Autorité contractant les documents suivants :

1. copie de la facture décrivant la fourniture indiquant la quantité, ses prix et le montant total ;
2. notification de la livraison ;

Article 12 : réception des fournitures

La Commission de réception sera composée des membres suivants:

1. **Président** : l'Autorité Contractante ou son Représentant;
2. **Membres** : le Directeur de l'Appui à la Cacaoculture, **Chef de Service du Marché**;
le Directeur des Pistes et Aménagements Agricoles;
le Chef Service des Marchés de la SODECAO ;
le Comptable–Matières de la SODECAO ;
3. **Observateur** : le Représentant du Ministère des Marchés Publics
4. **Invité** : le Cocontractant
5. **Rapporteur** : le Sous-Directeur de la Qualité Totale, **Ingénieur du Marché**.

Les membres de la Commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception. Le Cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins sept jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

12.2. Réception définitive

- a. la réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie ;
- b. la procédure de réception définitif est la même que celle de la réception provisoire ;

la réception définitive marque la fin du marché et libère le fournisseur et le maître d'ouvrage de toutes obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le maître d'ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

Article 13 : Garantie et Cautions

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoces du matériel sont à la charge du fournisseur. Elle est égale à six (06) mois.

13.2. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé huit cent mille (800 000) de F CFA. La caution devra être timbrée, acquittée et éventuellement accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la caisse des Dépôts et Consignation (CDEC).

Il est constitué et transmis au chef du service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

13.3. Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% max du montant TTC du Marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai de six (06) mois après la réception définitive sur main levée délivrée par l'Autorité Contractante après demande du Cocontractant.

Article 14 : Assurance et transport

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison sont imputables au Cocontractant.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 : Généralités – Prix

Le Co-contractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables sauf cas de force majeure. Ils sont entendus toutes taxes comprises.

Article 16 : Montant de La Lettre-Commande

Le montant de la Lettre-Commande est calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG. Il résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du rabais éventuellement consenti par le Cocontractant.

	Montant
Montant HT	
TVA (19,25 %)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
TTC	
NAP (HT- AIR)	

Article 17 : Modalités De Paiement

17.1 le Cocontractant est rémunéré sur présentation des factures après réception de la fourniture ;

17.2 l'Autorité contractante se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° ouvert au nom du Cocontractant à la banque

17.3 l'Autorité en charge des Marchés publics reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif sur les Marchés des travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestation.

Article 18 : Domiciliation Bancaire

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N°ouvert auprès de la (Nom de la Banque)au nom du Co-contractant

Article 19 : Pénalités

Si le Co-contractant n'était pas en mesure de respecter le délai de livraison même si une livraison partielle a été effectuée dans les délais, ce dernier se verra appliquer les pénalités suivantes :

A. Pénalités de retard

- 1/2000è du montant total de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard jusqu'au 30ème jour ;
- 1/1000è du montant de la Lettre-Commande par jour calendaire de retard au-delà du 30ème jour.

B. Pénalités spécifiques

Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

1. remise tardive du cautionnement définitif, 20.000 F CFA/ jour de retard mais avec un plafond de 200 000 F CFA ;

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base.

Article 20 : Régime Fiscal

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts.

Les prix TTC s'entendent TVA incluse.

Article 21 : Timbres Et Enregistrement

- Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.
- A l'issue de cette formalité, le Cocontractant remettra au Chef du Service des Marchés de la SODECAO cinq (05) exemplaires de la Lettre-Commande.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 22 : Edition et diffusion de la Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités par les soins de l'Autorité Contractante.

Article 23 : Différends ou Litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent Marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, sous réserve des dispositions suivantes:

- tout différend entre le Cocontractant et l'Autorité Contractante doit faire l'objet, de la part du Cocontractant, d'un mémoire de réclamation.
- l'Autorité Contractante dispose d'un délai de quinze jours, à compter de la réception du mémoire de réclamation, pour notifier sa décision. L'absence de notification de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

Article 24 : Résiliation de la Lettre-Commande

La Lettre-Commande peut être résiliée, comme prévu au Titre V, section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et aux conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas suivants:

- retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution de l'Ordre de service.
- refus de reprise de la fourniture non conforme.

Article 25 : Validité et entrée en vigueur de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande est valide à compter de la date de sa signature par l'Autorité Contractante, et entre en vigueur dès la notification de l'ordre de service au Prestataire.

TITRE II : DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA FOURNITURE

TITRE III : CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

PAGE.....ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°00...../LC/SODECAO/CIPM/2024 DU.....
PASSEE APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE POUR LA FOURNITURE DU
MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
DU CACAO (SODECAO).

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (*En chiffres*) FCFA/ TTC

DELAI DE LIVRAISON DE LA LETTRE-COMMANDE : UN (01) MOIS MAXIMUM

LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT

Yaoundé, le _____

SIGNEE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

Yaoundé, le _____

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 6 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I- BANQUES

1. Acces Bank
2. Afriland first Bank ;
3. Banco nacional de Guinea Ecuadorial ;
4. Banque Atlantique ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) ;
7. Banque Internationale pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ;
8. CITI Bank ;
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC) ;
10. CCA Bank ;
11. Ecobank ;
12. National Financial Credit Bank (NFC) ;
13. Régionale Bank
14. Société Camerounaise de Banque (SCB-Cameroun) ;
15. Société Générale (SGC) ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon ;
17. Union Bank of Cameroon (UBC) ;
18. United Bank for Africa (UBA).

II- COMPAGNIES D'ASSURANCE

1. Activa Assurances ;
2. Assurance et Reassurance Africaine (AREA) ;
3. Atlantique Assurances Cameroun ;
4. Prudential Beneficial General Assurances
5. Chanas Assurances ;
6. CPA SA ;
7. NSIA Assurances ;
8. PRO ASSUR ;
9. Royal Onyx Insurance Cie ;
10. SAAR ;
11. SANLAM Assurance ;
12. Zenithe Insurance.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO
(SODECAO)**
B.P. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

**COCOA DEVELOPMENT CORPORATION
(SODECAO)**
P.O. Box. : 1651 YAOUNDE Tél : +237 230 45 44 /230 35 08
Fax +237 230 33 95

TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/SODECAO/CIPM/2024 DU 16 AOÛT 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE GREFFAGE POUR LA PRODUCTION DES PLANTS GREFFES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO).

FINANCEMENT : BIP MINADER EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : Poste 244191

DOSSIER DE CONSULTATION

GRILLE D'EVALUATION

1. Critères éliminatoires

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission;
2. fausse déclaration, substitution ou falsification d'une pièce administrative;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif non régularisée après le délai réglementaire ;
4. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre.

2. Critères essentiels

N°	Désignations	Evaluation
I- Présentation de l'offre (oui si 2/3)		
01	- Pièces rangées dans l'ordre prescrit par le Règlement de la consultation, - Documents séparés par des intercalaires de couleur autre que le blanc, - Offre reliée sur toute la longueur de la feuille.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
II- Chiffre d'affaire (oui si 1/1)		
02	- le chiffre d'affaires cumulé \geq trente-cinq millions (35 000 000) F CFA sur les trois dernières années ;	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
III- Capacité financière (oui si 1/1)		
03	- Accès à la ligne de crédit ou autres ressources financières \geq 10 millions de FCFA ;	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
IV- Référence du Soumissionnaire (oui si 1/1)		
04	- références du fournisseur \geq un marché similaire (premières et dernières pages) assortis des procès-verbaux de réception, exécutés au cours des trois (03) dernières années ;	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
V- Disponibilité de la fourniture (oui si 1/1)		
05	Attestation sur l'honneur d'un stock suffisant du matériel objet de la fourniture	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VI- Délais (oui si 1/1)		
06	- respect des délais de livraison \leq 1 mois	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VII- Conformité aux spécifications techniques (oui si 1/1)		
07	- Attestation sur l'honneur de la conformité de la fourniture aux spécifications techniques	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>